Certificat d'engagement et de connaissance

ACQUISITION D'UN LAPIN

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime

L'adoption d'un lapin est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer.

Vous avez pour projet d'accueillir un lapin dans votre vie, et le Refuge de Jade ne peut que vous encourager à connaître ce lien homme-animal. Mais attention, le lapin est un être vivant doué de sensibilité qui a des besoins propres à son espèce, très différents des nôtres, et auxquels il faudra être attentif tout au long de sa vie afin de lui assurer un quotidien paisible, sans souffrance.

Ce certificat est là pour vous **sensibiliser à ses besoins**, mais également **aux obligations** qui vous incombent, afin de vous permettre de prendre cette décision en pleine conscience. Il n'est pas exhaustif. Des conseils auprès de professionnels (vétérinaires, comportementalistes reconnus, personnels de refuges de protection animale) vous accompagneront également dans cette rencontre et nouvelle vie à deux.

Le lapin est un être vivant doué de sensibilité comme tout autre animal. Son bien-être doit être atteint à travers le respect des 5 libertés fondamentales qui cherchent à garantir les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal.

- Absence de faim et de soif
- Absence de contrainte physique
- Absence de douleurs, blessures et maladies
- Absence de peur et de détresse
- Liberté d'expression des comportements normaux

Certificat d'engagement et de connaissance

ACQUISITION D'UN LAPIN

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime

Les besoins essentiels du lapin

Alimentation

Le lapin est un herbivore exclusif, il ne doit pas consommer de céréales. Il doit être nourri chaque jour et disposer de foin à volonté (80% de son régime) car il permet une bonne usure des dents, qui ont une croissance continue. La verdure (herbe du jardin, légumes, fruits) est recommandée à raison de 100 g/kg/jour et les granulés en petite quantité (15 g/kg/jour).

Le lapin doit toujours avoir de l'eau propre et fraiche, de préférence dans une gamelle : un biberon peut se bloquer et obliger le lapin à utiliser une position qui n'est pas naturelle.

Environnement

Le lapin est une espèce sociale et a besoin d'espace pour se dépenser. Il doit vivre en semi-liberté (enclos) ou en liberté totale et non en cage. Pensez à sécuriser les câbles électriques pour prévenir tout accident.

Propre par nature, le lapin vivant en intérieur doit avoir accès à un bac à litière, à nettoyer régulièrement et à désinfecter au moins 1x par semaine.

Son environnement doit être enrichi et stimulant pour lui permettre de se dépenser, avec des cachettes, des accessoires à grignoter et un espace confortable pour se reposer. **Attention à ne pas déranger l'animal lorsqu'il se repose, mange et fait ses besoins.**

Hygiène & entretien

Il doit être brossé régulièrement en période de mue afin d'éviter l'ingestion de poils, mais il ne doit pas prendre de bain (sauf pathologie).

Il est conseillé de faire stériliser son lapin en prenant contact avec un vétérinaire NAC. Le lapin sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux. Référez-vous à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou une souffrance.

Les dépenses à prévoir

- L'alimentation (verdure) : 20/30€ par semaine.
- Les soins (vétérinaire) : environ 150€/an pour les vaccins + les frais en cas d'imprévus.
- Le matériel post-adoption : enclos, caisse de transport, bac à litière, jouets, gamelles, brosse…
- Les vacances : Vous pouvez emmener votre animal avec vous ou bien le mettre en pension. Une journée coûte en moyenne entre 10€ et 20€ (tarif variable selon les prestataires).

Certificat d'engagement et de connaissance

ACQUISITION D'UN LAPIN

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime

Législation

Tout animal retrouvé sur la voie publique à plus de 1km de son domicile est considéré comme errant.

L'abandon d'un animal sur la voie publique ou dans la nature est un acte de cruauté et de maltraitance passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

L'adoption d'un animal est un engagement à long terme. Les lapins vivent en moyenne d'une dizaine d'années.

Dans le cas où je ne pourrais pas conserver mon animal, je m'engage à prévenir l'association et à prendre toutes les mesures pour trouver une famille responsable à mon animal.

L'acquéreur

Je soussigné(e) : ..... Résident à : .....

Atteste avoir pris connaissance de toutes les informations ci-dessus.

Signature de l'acquéreur précédée de la mention « Je m'engage à respecter les besoins et l'intégrité de l'animal cédé tout au long de sa vie » Date :	Cachet de l'association de protection animale

Mention manuscrite : «J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon lapin.»

Certificat établi par Cointe Lenormand Jade répondant aux exigences de délivrance dans les conditions prévues aux 3° du 1 de l'article 214-6-1 soit en l'occurrence l'ACACED délivré le 31 août 2023 par Zoopro à Gennevilliers.